

FDVA formation Certif'Asso : appel à projets national 2026



© 2026 Les Echos Publishing

Le Fonds pour le développement de la vie associative (FDVA) a lancé une campagne destinée à financer les formations des bénévoles via le Certif'Asso. Cet [appel à projets](#) est ouvert uniquement aux associations qui ont obtenu l'autorisation préfectorale Certif'Asso et qui proposent des modules de formation Certif'Asso se déroulant entre le 1^{er} janvier 2026 et le 31 décembre 2028.

Pour avoir droit à une subvention, les associations doivent :

- proposer des formations gratuites ou exiger une contribution modeste ;
- mettre en place des modules de formation accueillant entre 8 et 20 bénévoles ;
- ouvrir ces modules à tout public bénévole (dirigeants ou futurs dirigeants) quel que soit le secteur d'activité.

Les associations nationales peuvent répondre à l'appel à projets jusqu'au 15 mars 2026 inclus. Elles doivent déposer leur demande de subvention de façon dématérialisée via le télé-service [Le Compte Asso](#) (fiche n° 3999, sous dispositif Certif'Asso).

© 2026 Les Echos Publishing